

L'INNOCENCE DE L'ENFANCE FACE À L'HISTOIRE

PETIT PAYS

UN FILM DE
ÉRIC BARBIER
D'APRÈS LE ROMAN DE
GAËL FAYE

JEAN-PAUL ROUVE

ISABELLE KABANO DJIBRIL VANCOPPENOLLE DELYA DE MEDINA VERONIKA VARGA

ADAPTÉ DU ROMAN « PETIT PAYS » DE GAËL FAYE © 2016, ÉDITIONS GRASSET & FASQUELLE

SCÉNARIO ÉRIC BARBIER MONTAGE ÉRIC BARBIER RÉALISATION BRUNO AZIÈRE CASTING DIJONACKINE NYABACHIRE CHEF DÉCORATEUR PIERRE NEUSON DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE ANTOINE SABIER CHEF MONTAGE JENNIFER ANGE MUSIQUE ORIGINALE RENAUD GABRIEL SON JEAN MONDINO KEN YASUMOTO
ACCESSOIRE MAS EN SCÈNE VINCENT THILL COSTUMEUR MARIELE PASTORIS MAQUILLAGE FÉLIX ZRAFOUR COIFFURE JOSETTE KEMZUSINGE CATERING LAURENCE ISNARD POST-PRODUCTION LÉA SABBRE PRODUCTEURS ÉRIC JERLEMAN PHILIPPE FOUSSALLEOT ET JÉRÔME SALLÉ
DISTRIBUTEUR ARABIAN SAFAGE GENEVIÈVE TETON MARC SIMONCINI ALBAÏE DE JOURDAN PRODUCTEURS ASSOCIÉS FABRICE GARNIER MARIÉ DE GENVAL LES COPRODUCTEURS JERICO FILMS SOPER 8 PRODUCTION PAÏVE FRANCE 2 CINÉMA SCOPE PICTURES PETIT PAYS FILM
Avec la participation de CANAL+ COE+ FRANCE TÉLÉVISIONS (en association avec COPROFILMS) PALAISE FLORE TV CÉLÉBRITÉ 36 INDEFILMS 8 36 IMAGE 360 INDEFILMS 7 CINÉCAP 2
Mise en vente contrôlée par l'AK SUTTER ou le Gouvernement fédéral belge via SCOPE MOVIES. Informations PATRIE www.cinémafrance.com et PATRIE INTERNATIONAL

PETIT PAYS

RÉSUMÉ DU FILM

«*L'innocence de l'enfant face à l'histoire*»

Le film *Petit Pays*, réalisé par Éric Barbier et adapté du roman autobiographique de Gaël Faye, raconte l'histoire de Gabriel, un jeune garçon vivant au Burundi dans les années 1990. Issu d'un père français et d'une mère rwandaise il grandit dans un environnement multiculturel. À travers son regard d'enfant, le film montre la bascule progressive d'une enfance et un quotidien paisible vers un monde marqué par l'irruption progressive de la violence politique. L'histoire se déroule dans un contexte historique précis, marqué par la guerre civile au Burundi et les tensions ethniques entre Hutu et Tutsi au Rwanda en 1994. Peu à peu, ce climat de peur s'infiltré dans la vie de Gabriel, transformant son univers familial et social et l'obligeant à perdre son innocence face à une réalité qu'il ne comprend pas totalement mais qu'il subit.

La situation dans le pays se dégrade rapidement avec la montée des tensions politiques et ethniques. Après le coup d'Etat qui suit les premières élections présidentielles, des conflits violents éclatent et s'installent dans la région. Gabriel se trouve confronté malgré son jeune âge, à la réalité de la guerre.



Son regard d'enfant évolue : l'insouciance laisse place à la peur, à l'incompréhension et à la perte progressive de repères, marquant la fin de son innocence. Il se retrouve désormais obligé de faire un choix :

« ***Français ou Tutsi ? Tu dois choisir*** ».

Ce film ne traite pas seulement de l'impact de la guerre et de la migration au sens classique, c'est-à-dire du fait de quitter un pays pour un autre. Il montre également quelque chose de plus profond : une forme d'exil intérieur. Bien avant de partir, Gabriel commence déjà à se sentir étranger dans son propre environnement. Ce qu'il connaissait disparaît peu à peu : son quartier, ses amis, ses repères. Son identité devient plus fragile, il se détache de ce qu'il était sans savoir ce qu'il deviendra.

LIEN AVEC LE COURS



Migration forcée

= « un mouvement migratoire non volontaire, contraint et subi, causé par divers facteurs, mais qui implique un recours à la force, à la contrainte ou à la coercition ». (Glossaire de l'OIM sur la migration 2019).

Dans le film, les événements se déroulent dans un contexte de violences ethniques, notamment en lien avec le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Dans ce type de situation, les populations ne partent pas par choix mais car ils sont contraints de fuir pour survivre.

Tension entre protection et exclusion

Les États oscillent constamment entre deux logiques : protéger les droits fondamentaux et, en même temps, contrôler les frontières et limiter l'accès au territoire. Cette tension se trouve indirectement dans le film ; même si les personnes fuient un danger réel leur accueil ailleurs n'est jamais garanti. Elles restent souvent perçues comme des « étrangers » avec un statut fragile et incertain. On le voit notamment à travers la situation de la mère de Gabriel. Bien qu'elle vive au Burundi, elle continue de se sentir étrangère en raison de ses origines rwandaises. . De plus, lorsque la guerre éclate, le rapatriement de sa famille vers la France n'est pas immédiatement envisagé, ce qui montre bien à quel point leur statut reste incertain et dépendant de décisions extérieures.



Quid de la situation des enfants?

Petit Pays met en lumière la situation particulière des enfants dans les conflits armés. Gabriel, en tant qu'enfant, subit directement les conséquences de la guerre. Le droit international, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant dans son article 3, prévoit une protection spécifique pour les mineurs, en affirmant que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toute décision. Pourtant, le film montre que cette protection reste souvent insuffisante voire inexistante dans la réalité. Dans certains cas, les enfants en viennent à être entraînés dans le conflit. Ils peuvent eux aussi être amenés à commettre des actes violents pour survivre.

La question identitaire

Gabriel, à la fois burundais, rwandais et français, incarne une identité multiple. Cela devient presque un problème dans un contexte de tensions. Ce qui rejoint l'idée selon laquelle l'étranger est souvent considéré comme un « membre partiel » de la société, à la fois exclus et inclus. Il n'appartient jamais totalement à un groupe, ce qui crée une instabilité identitaire. Dans *Petit pays*, cette situation est visible. Gabriel ne sait plus vraiment où est sa place.

QUESTION JURIDIQUE

« Le droit international protège-t-il réellement les enfants face aux violences de la guerre ? »

Le droit international prévoit de nombreux mécanismes de protection pour les enfants et les réfugiés. . En théorie, ces dispositifs garantissent la sécurité, l'identité, l'accès à l'éducation et la protection contre les violences et spécifiquement dans les conflits armés. Cependant, le film *Petit Pays* montre un décalage important entre le droit et la réalité. En effet, malgré l'existence de règles juridiques, les enfants restent particulièrement vulnérables en situation de conflit. Ils sont exposés à des traumatismes psychologiques, à la violence et à la perte de leur environnement familial et social. Le cas de Gabriel illustre cette vulnérabilité : il est témoin d'événements qu'il ne comprend pas pleinement, mais qui marquent durablement son développement.



De plus, la protection juridique dépend souvent des États, qui peuvent être défailants en période de crise. Dans des contextes de guerre civile ou de génocide, les institutions ne sont plus en mesure d'assurer la sécurité des populations.

Ainsi, même si le droit international constitue un cadre essentiel, il apparaît insuffisant face à l'ampleur des violences vécues par les enfants. Il est donc important de réfléchir à la nécessité d'une protection plus effective et concrète

